

ACCIDENT

survenu à l'ULM identifié 88-HI

Événement :	collision avec arbre en épandage aérien.
Causes probables :	prise en compte insuffisante des caractéristiques de l'environnement, excès de confiance.

Conséquences et dommages :	pilote décédé, aéronef détruit.
Aéronef :	ULM Humbert "La Moto-du-Ciel", moteur Rotax 915 S.
Date et heure :	lundi 12 mai 2003 à 19 h 05.
Exploitant :	société.
Lieu :	Deyvillers (88), lieu-dit "Les Salines".
Nature du vol :	épandage agricole.
Personnes à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 40 ans, UL de 1997, 400 heures de vol.
Conditions météorologiques :	évaluées sur le site de l'accident : vent 230° / 12 à 18 kt, CAVOK, température 18 °C, QNH 1 015 hPa.

Circonstances

Le pilote décolle de l'aérodrome d'Epinal-Dogneville vers 18 h 50 min. Vers 19 h 05 min, il effectue son premier passage à la verticale d'une des parcelles à traiter sur un terrain en pente bordé d'arbres et d'arbustes dont la hauteur varie de dix à vingt mètres. Des témoins, agriculteurs et proches du pilote, venus assister à l'épandage, distinguent l'ULM, légèrement dissimulé par des arbres, effectuer deux passages d'épandage. Au cours du deuxième survol d'ouest en est, alors qu'ils ne voient pas l'ULM, ils entendent une accélération du régime du moteur et un bruit sourd inhabituel. Ils retrouvent l'aéronef sur le dos en contre-bas du champ à traiter et portent secours au pilote.

L'examen du site et de l'épave montre que l'aile droite a heurté la cime d'un arbre d'une haie bordant la partie sud de la parcelle à traiter. Le moteur délivrait de la puissance lors de l'impact avec le sol.

La présence d'une haie d'arbres en extrémité du champ, imposait au pilote d'effectuer une ressource à la fin de son deuxième passage. Le pilote a probablement estimé de façon insuffisante la distance séparant l'axe de passage de la haie latérale située au sud du champ. La faible hauteur du vol ne lui a pas permis de reprendre le contrôle de l'ULM après le choc.

La masse de l'ULM au moment de l'accident était d'environ 420 kg. La masse maximum au décollage indiquée par le constructeur est de 450 kg.

(suite page suivante)

Le même jour, le pilote avait effectué, par voie terrestre, la reconnaissance des parcelles à traiter, vers 13 h 30 min. Il avait enregistré des coordonnées à l'aide d'un GPS. Il avait également mentionné la présence d'une ligne électrique traversant un des champs.

Le pilote avait créé son entreprise de travail aérien en ULM. Il possédait une bonne expérience de l'épandage aérien. Il réalisait un de ses premiers contrats.

représentation de la partie finale de la trajectoire

